

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

- Code du produit: 6790

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

- Emploi de la substance / de la préparation: Couche

### 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Hersteller:

AKEMI chemische Spezialfabrik GmbH

Lechstrasse 28

D-90451 Nürnberg

Tel.: +49 911-642960

Fax.: +49 911-644456

Vertrieb Schweiz:

GYSO AG

Steinackerstrasse 34

CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55

Mail: info@gyso.ch

- Service chargé des renseignements: Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Suisse d'information Toxicologique: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



danger pour la santé

STOT RE 2

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: xylène, mélange d'isomères
- Mentions de danger
  - H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
  - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
  - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
  - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
  - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
  - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
  - P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
  - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### · 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.

CH/FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	Butane (avec < 0,1% butadiène (203-450-8)) ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène, mélange d'isomères ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	13-25%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35	Hydrocarbures, C6-C7 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	13-25%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Reg.nr.: 01-2119484609-23	isobutanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	<1,0%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	<1,0%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	<1,0%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6 Reg.nr.: 01-2119474209-33	n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Limite de concentration spécifique: STOT RE 2; H373: C ≥ 5 %	<1,0%
CAS: 70657-70-4 EINECS: 274-724-2	Dowanol (PMA) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Repr. 1B, H360D; ⚠ STOT SE 3, H335	<1,0%

Indication des composants selon 648/2004/CE

hydrocarbures aromatiques, hydrocarbures aliphatiques	≥15 - <30%
---	------------

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 4)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 3)

- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Dyspnée  
Migraine  
Etourdissement  
Vertiges  
Apparition de sueurs  
Nausées
  - Risques Risque d'incidents respiratoires.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.  
Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - Moyens d'extinction:  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
  - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - Equipement spécial de sécurité:  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
  - Autres indications  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

(suite page 5)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 4)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage: 2 B

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**106-97-8 Butane (avec < 0,1% butadiène (203-450-8))**

VME (Suisse)

Valeur momentanée: 7600 mg/m<sup>3</sup>, 3200 ppm  
 Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

**1330-20-7 xylène, mélange d'isomères**

VME (Suisse)

Valeur momentanée: 440 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
 Valeur à long terme: 220 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 H B;

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
 Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 Peau

**78-83-1 isobutanol**

VME (Suisse)

Valeur momentanée: 150 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 Valeur à long terme: 150 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 SSc;

**100-41-4 éthylbenzène**

VME (Suisse)

Valeur momentanée: 220 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 Valeur à long terme: 220 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 H OI B;

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 884 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
 Valeur à long terme: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
 Peau

(suite page 6)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J

(suite de la page 5)

<b>108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm SSc;
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Peau
<b>110-54-3 n-hexane</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1440 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 180 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm H B R2f SSc;
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 72 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm
<b>70657-70-4 Dowanol (PMA)</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 224 mg/m <sup>3</sup> , 40 ppm Valeur à long terme: 28 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm H R1bf R1bd SSb;
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>	
BAT (Suisse)	2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methylhippursäuren
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>	
BAT (Suisse)	600 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure
<b>110-54-3 n-hexane</b>	
BAT (Suisse)	5 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2,5 Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanon

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
  - Mesures générales de protection et d'hygiène:
    - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
    - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
    - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
    - Conserver à part les vêtements de protection.
    - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

ABEK Filter

(suite page 7)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 6)

- Protection des mains:
  - Gants de protection
  - Gants en caoutchouc
  - Recommandé pour les applications de peinture : Caoutchouc butyle  $\geq 0,5$  mm d'épaisseur. Indice de protection 6, correspondant à  $> 480$  minutes de temps de perméation selon EN 374. Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
  - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
    - Matériau des gants
      - Butylcaoutchouc
      - Caoutchouc chloroprène
      - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
      - Caoutchouc nitrile
    - Temps de pénétration du matériau des gants
      - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
      - Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 30 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 2).
      - Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
  - État physique: Aérosol
  - Couleur: Noir
  - Odeur: Caractéristique
    - Seuil olfactif: Non déterminé.
- Granularité:
  - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
  - Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
  - Inflammabilité: Non applicable.
  - Limites inférieure et supérieure d'explosion
    - Inférieure: 1,5 Vol %
    - Supérieure: 10,9 Vol %
  - Point d'éclair: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
  - Température d'auto-inflammation: 365 °C (106-97-8 Butane (avec  $< 0,1\%$  butadiène (203-450-8)))

(suite page 8)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 7)

· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Bloomgram:	
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	8.300 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,72 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	78,1 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 9)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 8)

· Volatile Organic Compounds  
· VOCV (CH): 78,10 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation.
- **10.5 Matières incompatibles:** oxydant
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

<b>106-97-8 Butane (avec &lt; 0,1% butadiène (203-450-8))</b>		
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>		
Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350 mg/l (rat)
<b>78-83-1 isobutanol</b>		
Oral	LD50	2.460 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.200 mg/kg (rbt)
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>		
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (rbt)
<b>108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>		
Oral	LD50	8.500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
<b>1333-86-4 noir de carbone</b>		
Oral	LD50	10.000 mg/kg (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 10)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 9)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

16 00 00: Déchets non décrits ailleurs dans la liste

16 05 00: Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés

16 05 04: Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)

15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)

15 01 04: Emballages métalliques

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

- Produit de nettoyage recommandé:

Alcool

(suite page 11)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

Acétone

(suite de la page 10)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR/RID/ADN 1950 AÉROSOLS  
 · IMDG AEROSOLS, MARINE POLLUTANT  
 · IATA Aerosols, inflammable

· IMDG



· Class 2.1 Gaz.  
 · Label 2.1

· IATA



· Class 2.1 Gaz.  
 · Label 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -  
 · No EMS: F-D,S-U  
 · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.  
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

(suite page 12)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 11)

· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Usage usage industriel
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
xylène, mélange d'isomères
- Mentions de danger  
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 13)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 12)

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE  
 · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.  
 · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES  
 · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t  
 · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	1,0
NK	78,0

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 13)

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction  
Regulation (EC) No. 1907/2006 ANNEX XVII Restriction conditions: 3

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D Peut nuire au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: Département technique

- Contact: + 41 (0)43 255 55 55

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 15)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 13.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.06.2023

**Nom du produit: AFIN-Rubber Undercoating / UFI 20U3-P0E8-U007-NT4J**

(suite de la page 14)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR